

Guide de tri



Compostable

EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER

Résidus alimentaires

- Crustacé
- Fruit, légume et pelure
- Coquille, os, viande et poisson
- Papier et facture
- Carton souillé
- Papier-mouchoir et essuie-tout



Déchets

DANS DES SACS FERMÉS

- Emballage souillé
- Caoutchouc et vinyle
- Textile abimé
- Vaisselle, vitre, porcelaine et miroir cassés
- Produit sanitaire (couche, serviette hygiénique)
- Objet fait de matériaux composés (briquet, rasoir, jouet...)
- Styromousse d'emballage de meuble ou de produit électronique
- Ampoule incandescente
- Litière pour animaux domestiques



Recyclable

EN VRAC ET RINCÉS

Contenants

(verre, plastique ou métal)

- Bouteille de shampoing
- Bouteille d'huile
- Contenant de savon à lessive
- Contenant de crème glacée
- Assiette d'aluminium

Emballages

(Papier, carton, verre, plastique ou métal)

- Boîte à œufs
- Casseau de fruits
- Conserve
- Sac de papier
- Verre en carton
- Contenant de lait ou jus
- Pellicule ou sac de plastique
- Styromousse (emballage d'aliment, verre, vaisselle)
- Sac de croustilles

Imprimés

- Journal
- Magazine
- Enveloppe

Matières interdites dans les bacs de collecte mais acceptées au CGMR

CES MATÉRIAUX PEUVENT BRISER LES ÉQUIPEMENTS DE PRESSAGE AU CGMR S'ILS SONT MIS À LA COLLECTE

Sans frais

- Appareil électronique (ordinateur, téléphone, imprimante domestique...)
- Aérosol, peinture et teinture dans leur contenant d'origine (sauf peinture industrielle)
- Ampoule fluocompacte et tube fluorescent
- Arbre, branche et gazon (si la quantité est inférieure à 150 pi³)
- Batterie de véhicule
- Petite bonbonne de propane de moins de 20 lbs
- Décapant, solvant et colle (maximum 5 gallons)
- Huile et filtre usagé (maximum 5 gallons)
- Métaux
- Électroménager
- Pile
- Pneu déjanté de moins de 48 pouces

Avec frais

- Résidus de construction et de démolition
- Matelas
- Bardeau d'asphalte
- Meuble irrécupérable
- Pneu de plus de 48 pouces
- Petit appareil à moteur
- Cordage, filet et cage



Matières dangereuses interdites dans les bacs et au CGMR

RÈGLEMENT N° CM-2022-07, ART 3.2

Points de dépôt

- Médicament périmé : Pharmacie
- Fusée de détresse : Fournisseur
- Arme et munition : Sûreté du Québec
- Imprimante commerciale : Fournisseur

Écocentre (CGMR)

1300, route 199
Havre-aux-Maisons
418 986-3100, poste 192

Ouvert du mardi au samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h

Le samedi est réservé à la clientèle résidentielle.

Détails au muniles.ca